

côte d'azur

quelques zones à 90 ou 70

Attention, le 110 ne s'appliquera pas partout ! Dans les tunnels du contournement de Nice, et plus loin vers l'Italie, la vitesse restera limitée à 90. Même chose à Mougins, dans les deux sens. Une zone à 70 demeure : celle du virage à angle droit dit « des jardiniers » à l'entrée de Nice à hauteur du MIN, dans les deux sens.

le chiffre du jour

1 tué sur l'A8 pour la période juillet et août 2008. A comparer aux 29 morts du même été sur l'ensemble des A.-M., principalement en ville.

4 kilomètres irréductibles

Tout le département est à 110 ? Non, il existe quatre petits kilomètres, irréductibles, qui resteront limités à 130 : entre la fin de l'agglomération de Mandelieu et l'entrée dans le département du Var. Et ce dans les deux sens.

A 8 : la vitesse bientôt limitée à 110 km/h dans le département

AUTOROUTE Dès le 15 juillet, il sera interdit de dépasser les 110 km/h dans la traversée du département. Le préfet veut ainsi mettre fin à une certaine « confusion »

C'était la surprise du préfet : hier matin, à l'occasion d'une conférence de presse à Nice consacrée au dispositif interministériel de sécurité estivale, Francis Lamy a annoncé qu'il allait signer dans la journée un arrêté limitant la vitesse à 110 kilomètres/heure « dans tout le département, sauf là où elle est déjà limitée à 90 ». Date d'effet, le 15 juillet.

La nouvelle a évidemment pris tout le monde de court, même si elle semblait s'imposer depuis quelque temps : les portions de l'A 8 où l'on peut rouler à 130 ne sont plus très nombreuses sur les 76 kilomètres de la traversée des Alpes-Maritimes depuis que le tronçon Antibes-Nice est « tombé » à 110 voici environ un an.

La mesure, en tout cas, ne sera pas limitée dans le temps, et certainement pas à la saison estivale. « Rien n'est jamais définitif », a précisé le préfet Lamy, mais si cet essai est concluant, il sera maintenu. »

Quatre raisons ont prévalu : la sécurité routière et la lutte contre la pollution, bien sûr, mais aussi la fluidité du trafic et, surtout, la



Sécurité routière, lutte contre la pollution, fluidité du trafic et harmonisation des vitesses sont les quatre facteurs à l'origine de la réduction de la vitesse sur l'A8 annoncée, hier, par le préfet. (Photo Richard Ray)

nécessité d'harmoniser les limitations de vitesse.

S'agissant de la sécurité, tout le monde le sait : rouler à 110 km/h au lieu de 130 permet de s'arrêter, en cas d'urgence, en 112 mètres au lieu de 129. Des distances de freinage qui passent respectivement à 163 et 222

mètres sur route mouillée... Quant à la fluidité du trafic, la notion est récente : des expériences menées ces derniers mois dans la vallée du Rhône, à l'occasion de départs en vacances, ont montré que la réduction de la vitesse à 110 supprime les ralentissements, voire

les bouchons.

Éviter les « confusions »

Pour autant, ce qui a poussé le préfet à franchir le pas, c'est avant tout, selon lui, « la nécessité de rendre plus lisibles les limitations de vitesse ». Explications : tout au long des 76 km de l'A 8

dans le département, les panneaux se succèdent, passant allègrement de 110 à 130, puis de 130 à 110,

avant de tomber à 90, puis de repartir à 130... Résultat : beaucoup d'automobilistes ne savent plus à quelle vitesse se vouer...

Bref, « tout cela est source de confusion », estime Francis Lamy. Ce faisant, il répond, comme il le précise lui-même, à une « préconisation » récente de Michèle Alliot-Marie, juste avant qu'elle ne quitte le ministère de l'Intérieur. « Je demande aussi au directeur départemental de l'Équipement de recenser les éventuelles incohérences de signalisation dans le département », ajoute le préfet.

Mais le mot de la fin revient au... gendarme : « Cette réduction de la vitesse maximale à 110 permettra aussi aux automobilistes d'éviter de se retrouver en excès de vitesse ! » conclut le colonel André Pétillot, commandant de la gendarmerie dans les Alpes-Maritimes. Voilà qui n'est pas faux...

FRANCIS LUMINEAU

Une décision très bien accueillie

Chez les hommes politiques du département, on applaudit la mesure prise par le préfet.

Ainsi, Christian Estrosi, député-maire de Nice et ministre de l'Industrie, assure qu'il y est « bien sûr favorable ». D'autant, précise-t-il, qu'il l'a « prise en amont avec le préfet ».

Le député Eric Ciotti précise d'ailleurs que cette « décision courageuse » fait « suite à l'expérimentation, demandée par Christian Estrosi, de nouvelles règles de circulation, en direction notamment des poids-lourds, mise en place en juin 2008 sur cet axe ». Le président du conseil général y voit « d'abord un élément de sécurité supplémentaire sur cette portion de l'A 8 qui connaît une très forte affluence. Les résultats sont là

puisque le nombre d'accidents a été réduit de 50 % depuis cette expérimentation. » Eric Ciotti conclut sur son espoir de « résultats tangibles sur la réduction de la pollution atmosphérique, mais aussi la fluidité de la circulation et la consommation de carburant ».

Enfin, le député Rudy Salles, qui souhaite faire voter une proposition de loi tendant à ne plus pénaliser de la perte d'un point sur le permis de conduire les petits excès de vitesse, salue « une décision sage que je soutiens. Ça contribue à la sécurité routière et ce n'est pas contradictoire avec ma proposition. C'est totalement logique compte tenu que l'A 8, dans sa traversée des A.-M., est une autoroute urbaine. »

Le cœur du savoir à portée de votre regard et de votre main.

MÉMOIRE TOTALE

Comment un cerveau performant à tout âge

- > Retenez plus et plus vite
- > Sachez écouter votre cerveau
- > Préparez un examen avec succès

Alpen

8 MÉMOIRE TOTALE

PROGRAMME MÉMOIRE TOTALE

Comment préparer un examen

Chaque semaine, un nouveau guide !

Une collection **nicematin varmatin Alpen**